

# **Le budget 2009, un vrai souffle d'avenir pour Saint-Cyr : plus d'investissements, un fonctionnement stabilisé et encore moins de dettes !**

Le Conseil Municipal du 30 mars a tout d'abord adopté le Budget primitif de l'année 2009 : un budget offensif dans ce contexte de crise économique et sociale qui répond aux trois constantes de notre politique depuis 15 ans : poursuite de l'investissement avec un programme de près de 6,2 M€, en hausse de 14 %, poursuite du désendettement (toujours emprunter moins que ce que l'on rembourse ) et une grande maîtrise des crédits de fonctionnement à services constants (+ 0,32 % hors actions nouvelles). La hausse mécanique des frais de personnel, lesquels représentent 56 % des dépenses de fonctionnement, est de 2,32 %, mais intègrent la création de deux emplois à mi-temps pour l'accueil de jeunes handicapés. Dans ce contexte, nous avons fait le choix de relever les taux d'imposition de 2,2 % afin de préserver nos marges de manœuvre, mais en parallèle, les subventions aux associations augmentent de 5,19 % et celle au Centre Communal d'Action Sociale de 8 % afin d'aider nos concitoyens en difficultés.

Notre budget engrange les fruits de la politique économique originale initiée avec Equatop : au-delà de l'accueil de la future plateforme de gestion de la MATMUT pour tout le grand ouest et ses 250 emplois attendus pour mai 2010, nous récupérons dès cette année 1,2 million d'€ pour financer l'investissement dans la Ville avec notamment la poursuite de l'aménagement du Boulevard Charles de Gaulle, le lancement de la restructuration du pôle tennis de la Béchellerie, la poursuite des travaux d'aménagement du pôle culturel à la Clarté, des premiers travaux rue Bergson, rue de la Chanterie et la suite des programmes dans le quartier des Cèdres ou aux Maisons Blanches.

Les autres dossiers importants de cette séance concernaient l'urbanisme avec tout d'abord l'avenir de la ZAC Equatop/La Rabelais suite au retrait l'an passé de la Chambre de Commerce : la suppression de la ZAC créée en 1994 a été décidée. Elle est remplacée dans un premier temps par une zone d'aménagement différé (ZAD) avant de recréer dans quelques mois deux nouvelles ZAC plus petites à vocation économique à l'ouest et à l'est du secteur aménagé (entre la polyclinique de l'Alliance et Outiror). Par ailleurs, le concours de promoteurs-constructeurs a été relancé sur le foncier de près de 5100 m<sup>2</sup> situé dans la ZAC de la Ménardière au sud du Carré vert en vue d'y construire un ou deux petits collectifs R + 1 + combles ou attique qui viendront terminer l'aménagement de ce nouveau quartier. Enfin, à l'occasion d'une délibération proposée par le Conseil Général sur les modalités de concertation qui vont être mises en place dans le cadre de la réalisation de la section nord du boulevard périphérique, le Conseil Municipal a réitéré de manière unanime son opposition totale à l'un des 3 tracés qui prévoit le raccordement à l'A28, ce qui conduirait inéluctablement à transformer la vallée de la Choisille en corridor autoroutier. Ce que nous n'accepterons jamais ! Aussi, venez nombreux soutenir vos élus à l'occasion de l'exposition qui se tiendra dans les salons Ronsard du 25 mai au 6 juin ! Nous comptons sur vous !

**Liste Philippe BRIAND et son équipe municipale**